

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 janvier 2024 Délibération n° 2024/01/03

Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU POSTE DE CHARGE DE MISSION « ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION ».

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du deux janvier deux-mille vingt-quatre, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : NOURRISEAU Pierre-Marie – GRENOUILLET Jean-Yves.

Pouvoirs : Néant.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	5	5			
Pour	Contre				
5	-	-	-	-	-

Vu la délégation de pouvoir du Bureau communautaire approuvée par le Conseil communautaire par délibération n°20200731 le 29 juillet 2020, pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget. » ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Région Nouvelle-Aquitaine finance annuellement, dans le cadre du contrat de développement et de transitions Sud Creusois 2023-2025, une partie du coût total du poste de chargé de mission « économie, emploi, formation », sur la base 50 % de 0,75 ETP pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest. Le maximum des dépenses éligibles étant plafonné à 50 000 € pour 1 ETP, le montant de dépenses éligibles pour 0,75 ETP est donc plafonné à 37 500 €.

Les demandes de financements doivent néanmoins être établies et déposées pour chaque année n, en fin d'année n-1.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2024 sera :

Dépenses	Recettes
Salaire chargé sur 12 mois chef de projet « économie, emploi, formation » sur la base de 0,75 ETP (dépense éligible plafonnée) : 37 500,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (fiche DATAR : « soutien à l'ingénierie thématique ») : 50 % de 0,75 ETP (dépense éligible plafonnée) : 18 750,00 € CC Creuse Sud-Ouest (50 %) : 18 750,00 €
Total dépenses 37 500,00 €	Total recettes : 37 500,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, conformément à la délégation donnée consentie par le Conseil communautaire pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget » :

- Décide d'approuver le plan de financement prévisionnel du poste de chargé de mission « économie, emploi, formation » ;
- Autorise le Président à solliciter la subvention nécessaire auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

Communauté de Communes
Creuse Sud-Ouest
Le Président